

'Wifi-tapping' ou les risques de se connecter chez le voisin

Singulière enquête que celle menée par deux journalistes du *Times*. Ces derniers se sont penchés sur un sport couramment pratiqué, y compris en Grande-Bretagne: le « **WiFi tapping** », ou l'art de se connecter sur Internet gratuitement avec la connexion du voisin. Difficilement détectable, le *WiFi tapping* provoque chez la cible une baisse de son débit de connexion. Si le pirate ne fait que surfer sans télécharger, la perte de débit reste minimale, donc indécélable... D'autres cas de figures prêtent moins à sourire. Un pirate indélicat peut télécharger des images ou documents à caractère pédophile. Et ce n'est pas tout. Les officiers de police britanniques craignent que les failles des connexions sans fil ne soient exploitées pas des *hackers* voyous pour subtiliser des données personnelles. Raison pour laquelle Albion ne plaisante pas. Toute personne prise en flagrant délit est passible d'une amende de **1.000 livres, soit 1.500 euros**. Et aussi laborieux que cela paraisse, les policiers britanniques ont réussi à mettre la main sur 11 coupables en Angleterre et au Pays de Galles.

Faiblesse de protection

Certains facilitent tout de même la tâche aux policiers. Les enquêteurs révèlent qu'en juillet 2007, la police de sa Majesté a mis la main sur un jeune homme de 24 ans en train de surfer avec son portable, tranquillement installé dans la rue d'une zone résidentielle, où il n'habitait pas. Ce cas illustre la faiblesse de protection des connexions WiFi outre-manche. Selon *GetSafeOnline.org*, une association, plus de 8 millions de Britanniques disposent d'une connexion Internet non protégée. D'après Sophos, invité à réaliser une étude pour le *Times*, **54% des utilisateurs britanniques ont déjà surfé en utilisant gratuitement une connexion qui n'était pas la leur**. Pour Graham Cluley, *senior technology consultant* pour Sophos, le problème peut être réglé très vite. « *Vous ne laisseriez pas les portes grandes ouvertes chez vous non ? Pourquoi le feriez-vous avec votre connexion Internet ?* ». A bon entendeur...